

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Avis CSRPN n°2018-10-07

Séance du 17 octobre 2018

**Avis du CSRPN de Normandie, conseil scientifique de la
RNN de la falaise du Cap Romain**

***Évaluation du plan de gestion 2013-2017
de la réserve naturelle nationale de la falaise du Cap Romain***

Présentation du dossier

La conservatrice a présenté l'évaluation pour partie sur site puis en salle, en présence de 9 membres de la commission espaces protégés dont 2 également membres de la commission patrimoine géologique.

Le plan de gestion de la période 2013- 2017 comportait 5 objectifs à long terme, 15 objectifs du plan et 38 opérations. Le taux de réalisation opérationnel atteint 60 % en raison, d'une part, d'un surdimensionnement des actions à réaliser au regard des moyens alloués (0,8 ETP), et d'autre part des contextes péri-urbain et foncier qui ont généré un fort investissement de concertation, de police et de maintenance (dégradations récurrentes).

La conservatrice souligne l'importance des efforts portés sur la sécurisation de la falaise, la lutte contre les espèces envahissantes et l'acquisition de connaissances géologiques dans le plan de gestion 2013-2017. Des avancées significatives ont également été enregistrées sur le développement des partenariats et la mise en place d'aménagements, notamment pour l'accueil du public.

Deux objectifs du plan affichent une réalisation inférieure à 50 % en raison de la nécessaire inscription dans de futurs programmes de recherche pour l'un et de l'absence de définition d'une stratégie de collecte des objets géologiques remarquables pour l'autre.

Enfin, la conservatrice rappelle qu'en l'absence d'indicateurs dédiés dans le plan de gestion, il est difficile d'évaluer de manière rigoureuse l'atteinte des différents objectifs du plan.

Avis du CSRPN de Normandie

Le CSRPN émet un **avis favorable** sur l'évaluation de la gestion réalisée par l'Association du Patrimoine Géologique de Normandie durant la période de 2013 à 2017. Les enjeux prioritaires de conservation à la fois *in situ* et *ex situ* du patrimoine géologique sont partagés avec le gestionnaire. Le conseil scientifique mesure toutes les difficultés de gestion impliquées par la situation originale de la réserve (localisation péri-urbaine sur deux stations balnéaires et avec un recoupement pour partie d'une quinzaine de parcelles privées bâties).

La nature friable des formations géologiques du Cap Romain entraînant une érosion naturelle importante sur ce site littoral, qu'il est impossible de limiter, ce sont les actions menées pour enrayer l'érosion d'origine anthropique qui sont privilégiées.

Concernant la conservation *ex situ*, la hiérarchisation des enjeux géologiques et paléontologiques est un préalable indispensable à la mise en place d'une stratégie de collecte. Les modalités et finalités de la collecte seront également à définir.

La lutte contre l'érosion du sommet de falaise passe par le maintien d'un couvert végétal continu. Les actions engagées dans le plan de gestion 2013-2017 sont à poursuivre dans le sens d'une restauration d'un cortège plus caractéristique de ce type de milieu, même si le fort degré d'anthropisation interdit, notamment sur le secteur est, le retour d'une végétation spontanée typique. Le conseil scientifique alerte le gestionnaire sur la nécessité d'un travail

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

récurrent sur de tous petits secteurs afin d'éviter la mise à nu du sol sur des zones étendues. Il propose de privilégier les fauches printanières répétées avec export pour épuiser certaines plantes envahissantes comme le Lyciet commun et d'éviter le déracinement des ligneuses en sommet de falaise.

Par ailleurs, la présence de nombreuses espèces à caractère envahissant sur le site ne permet pas d'envisager une lutte globale sur l'ensemble de la réserve naturelle. Le conseil scientifique propose d'identifier les espèces et les secteurs prioritaires d'intervention en tenant compte, pour les premières de leur dynamisme et de leur action sur le milieu, et pour les seconds de critères de vulnérabilité des roches, de patrimonialité et de lisibilité des objets géologiques.

La mise en valeur du site doit permettre à un public non initié de s'approprier l'originalité et la patrimonialité des formations géologiques. En raison des risques d'érosion de ce patrimoine, le conseil recommande de réaliser une coupe fractionnée des différentes formations géologiques en créant et maintenant des petites fenêtres dégagées sur la falaise dans les secteurs où les différents objets sont les plus lisibles. Dans les secteurs les plus vulnérables (par exemple au droit de la plage éémienne à Bernières-sur-mer), il est recommandé de laisser en place les éboulements qui protègent un patrimoine particulièrement fragile.

Pour l'élaboration du nouveau plan de gestion, il recommande :

- un allègement du programme opérationnel en cohérence avec les moyens,
- la définition d'indicateurs permettant d'évaluer l'ensemble des objectifs opérationnels et à long terme retenus,
- la définition d'une stratégie de collecte (critères de priorisation, modalités de mise en œuvre, destination et pérennité de la collection constituée, intérêt des objets archéologiques).

Il souhaite qu'une attention particulière soit accordée à :

- la stratégie de mise en valeur de la falaise au regard des risques d'érosion,
- la restauration progressive d'un couvert végétal plus caractéristique en sommet de falaise,
- la hiérarchisation des secteurs d'intervention sur les plantes à caractère envahissant.

Le CSRPN souhaiterait qu'une attention particulière soit portée à la préservation vis-à-vis de la pression de fréquentation anthropique (pêche à pied, ramassage d'algues, feux de camp...). Une réglementation d'exercice d'une police sur le site permettrait de protéger ce site sensible (balisage, cheminement paysager modifié) pour une prise de conscience du public de l'existence de la réserve naturelle nationale. Le CSRPN souhaite une réflexion renforcée sur l'intérêt pédagogique terrestre et marin de la Réserve.

Enfin, le CSRPN se félicite de l'inscription au plan biodiversité de l'extension de la réserve naturelle nationale à un ensemble de falaises littorales du Calvados. Il indique que cette nouvelle dimension pourra faciliter l'inscription de certaines études dans des programmes de recherche de dimension européenne.

Conformément à l'article R. 411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Madame la Préfète de la région Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du conseil.

Le président du CSRPN

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Lecomte', written in a cursive style.

Thierry Lecomte